



## Conditions et règles d'annulation d'une inscription à l'Accueil de Loisirs Renoir et aux séjours

Nous vous demandons de **nous signaler toute annulation le plus tôt possible**.

En fonction du type d'inscription, les règles d'annulation et de remboursement ne sont pas identiques. Dans les délais ci-dessous, aucun justificatif ne vous sera demandé. Si vous êtes hors délais, votre cotisation restera acquise à CGA. Néanmoins, un remboursement **pourra éventuellement vous être donné sur votre demande et en fournissant un justificatif** (certificat médical, attestation de déménagement lointain...). **Pour toute situation particulière et pour toute désinscription à un forfait annuel ou trimestriel en cours**, vous devrez nous adresser une demande écrite qui sera examinée par des membres du Conseil d'Administration. Une réponse vous sera alors donnée dans les 6 semaines suivant la réception de votre courrier.

### 1. Inscription au forfait

Il n'y a pas de déduction ou de remboursement partiel possible. **Si votre enfant est absent sur une ou plusieurs séances, aucun remboursement (ou déduction si l'absence est connue à l'avance) n'est possible. (Sauf présentation d'un certificat médical sous 10 jours après la date d'absence).**

**Avant la date du début du forfait**, vous pouvez annuler la totalité de ce forfait dans les conditions suivantes :

- **MERCREDIS : forfait à l'année ou au trimestre**
  - Jusqu'à un mois avant la date de début du forfait : remboursement avec une déduction de 10% du montant du forfait. Exemple : Pour une facture d'un montant total 100€, vous serez remboursés de 90€.
  - A moins d'un mois avant le début du forfait : remboursement avec une déduction de 30% du montant du forfait.
- **VACANCES SCOLAIRES : forfait à la semaine**
  - Jusqu'à 1 mois avant la date du début du forfait : remboursement avec une déduction de 10% du montant du forfait.
  - Entre 1 mois et 8 jours avant la date du début du forfait : remboursement avec une déduction de 30% du montant du forfait.
  - Moins de 8 jours avant la date du début du forfait : pas de remboursement.

De plus, si l'enfant ne vient pas au Centre de Loisirs, les bons CAF déduits lors de l'inscription seront dus et le montant total apparaîtra sur votre facture.

### 2. Inscription à la séance, journée ou demi-journée

- Jusqu'à 1 mois avant la date : remboursement avec une déduction de 10% du montant.
- Entre 1 mois et 8 jours avant la date : remboursement avec une déduction de 30% du montant.
- Moins de 8 jours avant la date : pas de remboursement.

### 3. Pour les séjours :

- Jusqu'à 1 mois avant la date de départ : Inscription intégralement remboursée.
- Entre 1 mois et 15 jours avant la date de départ : remboursement avec une déduction de 10% du montant.
- Moins de 15 jours avant la date : pas de remboursement.